

TOUT SAVOIR SUR LES AIDES DISPONIBLES POUR LES ALTERNANT·ES

Vous êtes **alternant·e** ou prévoyez de poursuivre vos **études en alternance** ? Formasup Méditerranée vous simplifie l'**accès aux aides** auxquelles vous pouvez prétendre.



COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION

La **prime d'activité** est attribuée sous conditions par la Caisse d'Allocations Familiales pour soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs de plus de 18 ans, dont les alternant·es.

Pour faire une simulation, scannez le QR Code ou rendez-vous sur www.caf.fr



LOGEMENT



Recherche

Partout en France Métropolitaine, le **SIRA** (Service Interdépartemental pour la Réussite des Alternants) vous conseille et vous oriente vers des solutions logement adaptées à vos ressources et à votre situation. www.le-sira.eu

Installation

L'**AVANCE LOCA-PASS®** d'Action Logement : cette avance gratuite vous permet de financer votre dépôt de garantie (ou caution) avec un prêt à 0% remboursable en 25 mois.

La **garantie VISALE** d'Action Logement : si vous avez moins de 30 ans, cette aide vous permet de bénéficier d'un garant (ou caution locative) gratuitement pendant toute la durée du bail.

Païement du loyer

L'**Aide Personnalisée au Logement** (APL) est attribuée sous conditions par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Elle est généralement versée au propriétaire qui la déduit du montant de votre loyer.

L'**aide MOBILI-JEUNE®** d'Action Logement prend en charge une partie du loyer des jeunes de moins de 30 ans, alternant·es d'une entreprise du secteur privé non agricole. Jusqu'à 100€ par mois sur 11 mois, sous conditions.

L'**aide AGRI-MOBILI-JEUNE** d'Action Logement prend en charge une partie du loyer des alternant·es du secteur agricole. Jusqu'à 300€ par mois pendant 12 mois, sous conditions.

Pour vérifier en ligne votre éligibilité aux aides logement

Faire
une simulation sur
caf.fr



Faire
une simulation sur
actionlogement.fr



TRANSPORT/MOBILITÉ

Transports en commun

Déplacement domicile – lieu de travail :

Le code du travail prévoit la **prise en charge par l'employeur de 50% de l'abonnement** mensuel ou annuel souscrit pour ces déplacements. Rapprochez-vous de votre employeur pour connaître la marche à suivre.

*** Bon à savoir *** Le **PASS ZOU ! Etudes** permet aux moins de 25 ans une **circulation illimitée** sur les lignes de transports régionales (bus et trains) et sur la ligne des Chemins de Fer de Provence. Du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025, y compris pour les trajets de loisirs, pour **90€ par an**. Plus d'info sur zou.maregionsud.fr

Mobilité douce



Bonus vélo : vous pouvez bénéficier d'une aide de l'État pour l'achat d'un vélo classique ou électrique, neuf ou d'occasion vendu par un professionnel. Aide attribuée sous conditions. Sans condition de ressources pour les personnes en situation de handicap. Pour plus de précisions : www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique#



Covoiturage : si vous souhaitez covoiturer de manière régulière, vous avez peut-être droit à une prime de 100€. Renseignez-vous auprès des plateformes de covoiturage.

*** Bon à savoir *** Certains employeurs mettent en place des dispositifs avantageux permettant d'aller travailler en vélo ou un forfait mobilité durable. Renseignez-vous auprès de votre entreprise.

Permis de conduire



En Voiture Simone : Formasup Méditerranée a signé un partenariat avec l'auto-école en ligne **En Voiture Simone** permettant à ses alternant·es de bénéficier d'une réduction de 110€ pour passer leur permis B complet (boîte manuelle).

Comment acheter facilement votre pack permis chez En Voiture Simone :

Pour s'inscrire, contactez Kassim Ibrahim

(kassim.ibrahim@formasup-med.com) qui vous transmettra :

- le lien de connexion spécifique aux alternant·es de Formasup Méditerranée
- le code promo permettant de bénéficier de la réduction de 110 euros.





Pass Santé Jeunes :

Avec ce pass, la Région Sud vous permet d'accéder gratuitement à un ensemble de prestations chez les professionnels de santé et les psychologues libéraux. Réservé aux moins de 26 ans.

Plus d'informations sur www.maregionsud.fr



ÉQUIPEMENT



Premier Équipement de l'Apprenti-e (PEA) :

Le CFA peut financer un premier équipement (équipement spécifique individuel, personnel et indispensable à la formation ou matériel informatique dans le cadre de la formation à distance.) 500€ TTC maximum par apprenti-e et par contrat. La demande doit être adressée par l'apprenti-e au responsable de la formation.

*** Bon à savoir *** Avec **Emmaus Connect** et **Exigence Trading** vous pouvez acheter un ordinateur portable reconditionné à prix avantageux. Pour en savoir plus, contactez Kassim Ibrahim (coordonnées complètes en pied de page).



E-Pass Jeunes :

La Région Sud offre aux 15-25 ans 80€ de bons d'achat et des bons plans pour faciliter l'accès à la culture et au sport. Effectuez votre demande en ligne, en sélectionnant « Formasup Méditerranée » et en déposant votre contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Plus d'informations sur www.maregionsud.fr



Départ 18-25 :

Une aide financière allant jusqu'à 200€ pour partir en vacances.

Plus d'informations sur www.depart1825.com



*** Bon à savoir *** Pour 10€, la **Carte Jeune Européenne** vous permet de profiter de bons plans dans 37 pays européens (voyages, sorties culturelles, activités sportives...).

Plus d'informations sur www.etudiant.gouv.fr



AUTRES



Pays'Apprentis :

Une aide à la mobilité des apprenti-es du paysage pour financer une partie du coût des déplacements, frais d'hébergement ou frais d'équipement en matériel informatique. Entre 250 et 450€. **Plus d'informations sur :**

www.lesentreprisesdupaysage.fr/paysapprentis



*** Bon à savoir *** Les **mutuelles d'entreprise** comportent généralement un volet social. Pensez à consulter la documentation mise à votre disposition par votre employeur.



Formasup Méditerranée offre un compte KLARO à ses alternant-es

Parce qu'il existe une multitude d'aides qui varient selon les situations personnelles et géographiques, Formasup Méditerranée offre à ses alternant-es un accès à la plateforme Klaro. Pour découvrir ses droits parmi plus de 1500 aides locales et nationales et accéder plus facilement aux démarches associées depuis un seul et même espace. Pensez à vous y connecter depuis votre espace Cactus.



EN CAS DE DIFFICULTÉ OU POUR UNE DEMANDE D'AIDE URGENTE

Aide sociale du CROUS :

Pour les étudiant-es en situation d'urgence sociale : **0 806 000 278** (coût d'un appel local). Informations sur les aides et les démarches à effectuer pour obtenir un soutien financier du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Pour prendre un rendez-vous avec l'assistance sociale du CROUS :

<https://mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr>



Épicerie solidaire:

Pour accéder à la carte des épiceries solidaires : Andes France <https://andes-france.com/carte/>

POUR EN SAVOIR PLUS

- **Orientation vers les aides et mise en relation avec les structures sociales :** Kassim Ibrahim 06 89 98 16 14 - kassim.ibrahim@formasup-med.com
- **Discrimination, harcèlement, alternant en situation de handicap :** Anna Revert 07 87 73 17 15 - discriminations@formasup-med.com / handicap@formasup-med.com

FORMASUP
MÉDITERRANÉE